FÉDÉRATION FRANÇAISE
ESCRIME

CAHIER DES CHARGES

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Version du 02/05/2023

SOMMAIRE

CANDIDATURE ..... *- 3 -*

1.1 Objet du cahier des charges ..... - 3 -

1.2 Dépôt du dossier ..... - 3 -

INFRASTRUCTURES ET LOCAUX ..... *- 3 -*

2.1 L'infrastructure ..... - 3 -

2.2 L'espace d'accueil ..... - 3 -

2.3 La salle de compétition ..... - 4 -

2.4 La salle du Directoire Technique ..... - 5 -

2.5 La signalisation et sonorisation ..... - 5 -

ORGANISATION GÉNÉRALE ..... *- 6 -*

3.1 La note d'organisation ..... - 6 -

3.2 Les engagements et le paiement ..... - 6 -

3.3 Les moyens humains ..... - 6 -

3.4 Développement durable / RSE ..... - 7 -

LA COMPÉTITION ..... *- 7 -*

4.1 Le programme ..... - 7 -

4.2 L'arbitrage ..... - 8 -

4.3 Le directoire technique ..... - 8 -

4.4 La gestion informatique ..... - 8 -

4.5 La diffusion des résultats ..... - 9 -

4.6 La cérémonie protocolaire et les récompenses ..... - 9 -

SERVICE MÉDICAL ET SÉCURITÉ ..... *- 10 -*

5.1 La couverture médicale ..... - 10 -

5.2 La sécurité ..... - 10 -

5.3 L'assurance ..... - 10 -

MARKETING ET COMMUNICATION ..... *- 11 -*

6.1 Affiche de l'événement ..... - 11 -

6.2 Promotion de l'événement ..... - 11 -

6.3 Diffusion streaming ..... - 12 -

6.4 Fonctionnement Marketing ..... - 12 -

ANNEXES ..... *- 14 -*

CANDIDATURE

1.1 Objet du cahier des charges

Ce cahier des charges permet aux organisateurs de lister les différents points pratiques nécessaires à une organisation optimale et au respect du cahier des charges des épreuves fédérales.

Le but de ce cahier des charges est d'apporter des éléments techniques optimisant la sécurité et la pratique des compétiteurs et de tous les publics accueillis lors d'organisation d'épreuves nationales. En obtenant « le label » d'organisation fédérale, chaque organisateur s'engage à respecter ce cahier des charges. Chaque épreuve doit respecter des critères techniques permettant le déroulement de la compétition selon les éléments déclinés ci-après.

1.2 Dépôt du dossier

Se référer à l'appel à candidature pour la constitution du dossier.

INFRASTRUCTURES ET LOCAUX

2.1 L'infrastructure

Le bâtiment doit être conforme aux normes de sécurité accueillant du public et des usagers.

Les différents espaces seront délimités tout en répondant aux critères de sécurité en vigueur.

Les vestiaires avec des douches chaudes pour les compétiteurs et les toilettes devront être identifiés (hommes/dames).

Un vestiaire sera mis à disposition du DT et des arbitres officiant le jour de l'épreuve.

Un espace « restauration Grand Public » (buvette) indépendant du plateau de compétition doit être installé.

2.2 L'espace d'accueil

Il doit permettre aux usagers de se repérer entre les différents sites de compétitions, engagements, informations, repos, restauration, etc.

Un plan des installations et des pistes doit y être affiché ainsi qu'éventuellement les résultats.

Il peut être utilisé pour le pointage et la perception des droits d'engagements.

L'organisateur devra procéder à l'affichage ou la publication :

- De la composition du Directoire Technique.
- De la formule et des horaires de l'épreuve.

2.3 La salle de compétition

Cet espace doit être délimité, sécurisé, accessible uniquement aux tireurs, aux arbitres, au personnel médical autorisé par l'organisateur et/ou le DT et aux membres du DT.

Les pistes

Les pistes sont aux normes FIE en vigueur. Leur fixation doit être sécurisée et vérifiée régulièrement lors de l'épreuve. Au bout de la piste de 14 mètres il est obligatoire d'avoir un prolongement de 1.5 à 2 mètres. Ensuite, il est raisonnable de prévoir un espace de 1 mètre minimum matérialisé par des barrières ou des guide-foules. Entre les pistes, il convient de prévoir un espacement de **2,5 mètres minimum**, pour deux arbitres qui officient dos à dos. La distance entre la table ou le support de l'appareil d'enregistrement des touches et le bord de la piste doit être compris entre 1 mètre et 1,5 mètre.

Le raccordement électrique devra être en conformité avec les installations du gymnase et les normes de sécurité en vigueur. En cas de doute, l'installation de disjoncteurs sur toutes les sources électriques sera impérative. Toute installation électrique doit être protégée et sécurisée.

Nombre de pistes : il sera défini avec au minimum le nombre de pistes correspondant aux tableaux ci-dessous et selon les effectifs de l'épreuve :

Championnats de France seniors N1 (6 armes)
24 pistes
Championnats de France M23
24 pistes
Championnats de France M17, M20, Vétérans
32 pistes

Dans tous les cas, le plateau technique et le nombre de pistes doivent permettre la réalisation du tour de poules des épreuves individuelles en deux vagues maximum.

Pour les épreuves individuelles et par équipes, dans toutes les catégories, toutes les pistes doivent être équipées de systèmes chronométriques et d'indication des scores.

Pistes finales **:** Une ou plusieurs pistes centrales dans la salle principale seront identifiées pour les finales. L'utilisation de pistes podium aux normes FIE est possible mais non obligatoire.

Espace arbitre

L'espace dans lequel intervient l'arbitre sera délimité. Sa zone de travail se situe dans le prolongement parallèle à toute la longueur de la piste (14 mètres + 1,5 à 2 mètres). Il est

recommandé de matérialiser cet espace d'intervention de l'arbitre (cela peut être par une bande de ruban adhésif, collée au sol, perpendiculairement à la piste, dans le prolongement des deux lignes de limite arrière). Aucune autre personne ne sera admise dans cet espace.

Espace entraineur

Il n'empiète pas sur celui de l'arbitre et sera délimité en bout de piste pour l'entraineur ou l'accompagnateur. Aucune autre personne ne sera admise dans cet espace.

Espace « podium »

Dédié au protocole, visible par le public, il sera mis en place pour effectuer la proclamation des résultats et la remise des récompenses.

2.4 La salle du Directoire Technique

Cet espace est réservé aux membres du DT et aux responsables de la gestion informatique de l'épreuve.

L'organisateur doit y prévoir le matériel informatique nécessaire pour gérer les épreuves :

- Au moins 2 PC équipés d'une imprimante rapide et du logiciel de gestion de compétition adapté.
- Une connexion internet pour publier les résultats de l'épreuve.
- Une sonorisation à disposition du DT et des moyens de communication entre les différents espaces de compétition.

Il faut également prévoir des consommables et du matériel de remplacement.

2.5 La signalisation et sonorisation

Pour accéder aux différents espaces, l'organisateur utilisera une signalisation précise identifiant les accès : public, compétiteurs, arbitres, toilettes, infirmerie, buvette, etc.

Une sonorisation est obligatoire pour passer les annonces nécessaires au bon déroulement de la compétition.

ORGANISATION GÉNÉRALE

3.1 La note d'organisation

La note d'organisation et l'affiche est transmise par l'organisateur à la FFE (competitions@ffescrime.fr) au moins deux mois avant la compétition pour validation.

- Nom de l'événement
- Date, lieu de la compétition, arme(s), sexe(s), catégorie(s).
- Horaires : préciser l'heure de l'ouverture des portes, de l'appel, du scratch et du début des matchs > pointage des athlètes avant le début des poules pour pouvoir les recomposer si absence.
- Accès : préciser la gare et/ou l'aéroport d'arrivée, le nom de l'autoroute.
- Règles de participation et formules : se référer à la règlementation en vigueur (arbitrage, etc.).
- Informations Engagements : tarif, paiement en ligne ou sur place
- Licence : préciser qu'en cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, auprès du DT, sous peine de ne pas pouvoir prendre part à l'épreuve.
- Site web : adresse du site web de la compétition ou du club.
- Récompenses : préciser la dotation (primes, lots, bons d'achats, etc.).
- Restauration : résumer la carte de la buvette (repas chaud, sandwichs, etc.).
- Hôtels : indiquer la liste des hôtels les plus accessibles, ceux qui seront desservis par des navettes, ceux avec qui vous aurez conclu un partenariat.
- Contact : un numéro de téléphone portable et une adresse e-mail pour obtenir des renseignements complémentaires.
- Logos : ils permettent d'identifier l'organisateur et de mettre en avant les partenaires.

Cette note d'organisation sera approuvée par la Direction Technique Nationale avant d'être publiée en ligne sur l'extranet de la FFE.

3.2 Les engagements et le paiement

Le montant des engagements est fixé annuellement. Se référer au règlement financier.

Le paiement en ligne doit être privilégié. L'organisateur doit prévoir la possibilité que les droits d'engagement soient réglés sur place immédiatement avant le début de l'épreuve. Les modes de paiement sont décrits dans la note d'organisation.

3.3 Les moyens humains

Pour assurer le bon déroulement des épreuves, il est conseillé de solliciter un maximum de bénévoles afin que chacun ne cumule pas plusieurs postes ou fonctions. Les bénévoles devront être identifiés (t-shirts, badges, etc.).

Il est important de désigner des bénévoles compétents et formés sur les postes clés notamment concernant la gestion de la compétition.

Chaque lieu doit pouvoir être contacté rapidement par le biais d'un responsable de salle.

Afin d'identifier au mieux tous les acteurs : officiels, DT, arbitres, compétiteurs, médecin, etc…., des badges ou bracelets pourront être créés.

3.4 Développement durable / RSE

Dans la mesure du possible, l'organisateur s'inscrira dans une démarche durable :

- Des gobelets réutilisables seront proposés dans les espaces restauration (système de consigne).
- Des poubelles de tri-sélectif seront mises à disposition des participants et du public.
- Pour l'affichage, les supports papier devront être limités.
- Un approvisionnement en produits locaux sera privilégié pour la buvette
- Un système de navette et/ou covoiturage pourra être proposé

LA COMPÉTITION

4.1 Le programme

Les horaires des matchs et la composition des poules ou des tableaux d'élimination directe seront diffusés au plus tard la veille des épreuves.

Il est fortement recommandé d'organiser un pointage des athlètes la veille de l'épreuve au soir. Cette information devra figurer dans la note d'organisation.

Les tireurs/équipes se rendront directement sur les pistes à l'heure indiquée.

Épreuves sur une journée : les tireurs seront appelés sur les pistes au plus tôt à 8h00.

Épreuves sur deux jours : Les tireurs seront appelés sur les pistes au plus tôt le samedi à 14h00

Les finales pourront se tirer en parallèle (hommes et dames) sur deux pistes prévues à cet effet afin de raccourcir le temps consacré aux finales.

4.2 L'arbitrage

L'organisateur prendra contact avec le référent CNA qui lui a été attribué au plus tard trois mois avant l'épreuve. La FFE prendra en charge le déplacement, l'hébergement et l'indemnité des arbitres.

Un espace doit leur être réservé afin qu'ils puissent y déposer leurs effets et s'y reposer.

L'organisateur doit prévoir le matériel nécessaire (autant que de pistes) : pesons, piges, stylos, crayons, gommes, plaquettes support, chronomètres, etc.

L'organisateur prendra en charge les repas de tous les arbitres et du DT pris sur le lieu de la compétition (petit-déjeuner, déjeuner, boisson, café etc.…).

⚠ **La vidéo arbitrage est obligatoire pour les championnats de France individuels seniors N1.**

4.3 Le directoire technique

Il est composé : d'un représentant de la CNA, d'un référent de la Direction Technique Nationale et d'un membre de l'organisation.

L'hébergement des membres du DT est à la charge de l'organisateur, leurs déplacements à la charge de la FFE.

Son rôle est de veiller à la bonne organisation des épreuves et à l'application du règlement sportif. Pour plus d'information : Règlement sportif

⚠ **L'organisateur doit assurer la réservation des hébergements pour les 2 référents CNA et le représentant de la Direction Technique Nationale.**

4.4 La gestion informatique

Le logiciel Engarde est le seul logiciel autorisé pour l'organisation des épreuves nationales, et ce dans toutes les catégories. Il conviendra à l'organisateur de télécharger la dernière version en date sur le site de l'éditeur. http://engarde-service.com
Les licences sont fournies à titre gracieux par la FFE. Une formation peut être dispensée pour les techniciens en faisant la demande à la fédération.

4.5 La diffusion des résultats

La publication des résultats en semi-direct sur le site http://engarde-service.com est obligatoire pour les épreuves nationales.

Dès la fin des épreuves (au plus tard 12h après la fin des finales), l'organisateur doit publier les résultats de la compétition sur l'extranet de la FFE, sous 2 formats : PDF et XML.

Il doit également envoyer à competitions@ffescrime.fr le dossier informatique complet de la compétition :

- Fichiers informatiques de la compétition, dans un dossier compressé.
- Les fichiers de résultats XML
- Les résultats sous format PDF, tels qu'ils auront été publiés sur l'extranet de la FFE.
- Le rapport Carton noir le cas échéant.

Une publication des résultats papier ou sur écran à chaque étape de la compétition, et durant le déroulement des tableaux d'élimination directe, est fortement recommandée.

4.6 La cérémonie protocolaire et les récompenses

À la fin de l'épreuve, l'animateur annoncera le début de la cérémonie protocolaire en s'assurant au préalable de la disponibilité des tireurs/équipes à récompenser, des officiels locaux et des représentants fédéraux.

S'il y a lieu, le contrôle anti-dopage s'effectuera à l'issue de la cérémonie protocolaire.

Les médailles ou trophées seront fournies par la FFE. L'organisateur peut ajouter à sa charge des lots pour les tireurs.

Les remettants seront :

Le Président de la FFE ou son représentant accompagné d'une personnalité désignée par elle (Maire, Conseiller Régional ou Départemental, Président du Comité Régional ou du CID, partenaires...) pour la 1ère place.

La Directeur Technique National ou son représentant pour la 2ème place.

Le représentant de la commission d'arme et toute autre personnalité pour la ou les 3ème place(s).

Les récipiendaires se placeront derrière le podium. À l'annonce de leurs noms, ils monteront sur le podium, dans la tenue de leur club et recevront les récompenses des mains des remettants, en respectant l'ordre 3ème, 2ème et 1er. Le nom du club sera également cité.

SERVICE MÉDICAL ET SÉCURITÉ

Les organisateurs sont tenus à une obligation générale de sécurité et les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu de la compétition.

5.1 La couverture médicale

Ils devront écrire un plan d'organisation des secours qui sera soumis au Comité Régional, pour avis du médecin fédéral régional.

La présence d'un médecin est obligatoire pour toutes les compétitions. Ce médecin devra être présent pendant toute la durée de la compétition, y compris la période d'échauffement et jusqu'au départ du dernier tireur.

L'organisateur informera le médecin des articles du règlement le concernant (arrêt pour raisons médicales pendant un match), selon les recommandations de la commission d'arbitrage.

Il est fortement recommandé que ce médecin soit licencié, afin de bénéficier de la couverture intégrée au contrat d'assurance de la FFE pour l'exercice de ses missions. En outre, qu'il soit rémunéré ou non, il est nécessaire de lui établir un contrat (cf. modèle sur le site web de la FFE), et qu'il prévienne son assurance RCP.

L'organisateur doit prévoir une infirmerie équipée pour effectuer les soins et les contrôles anti-dopage éventuels.

L'organisateur devra s'assurer de la disponibilité d'un défibrillateur accessible et en bon état de fonctionnement sur le lieu de la compétition.

Epreuves vétérans :

La présence d'un kinésithérapeute est souhaitée pour les compétitions de la catégorie Vétérans. En Vétérans, les tireurs utilisant, pour leur traitement médical, des substances réglementées, doivent obligatoirement se munir de la photocopie de leur Autorisation d'Usage Thérapeutique (AUT) et la remettre au DT au moment du pointage.

5.2 La sécurité

Un plan de sécurité doit être établi durant les épreuves selon les dispositions en vigueur dans votre collectivité.

5.3 L'assurance

L'organisateur d'une épreuve sportive est dans l'obligation de souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile, selon les termes de l'article L321-1 du code du sport. Le

contrat d'assurance fédéral couvre les clubs affiliés dans ce cadre particulier. Il garantit également les dommages causés aux biens immeubles loués ou confiés temporairement à l'organisateur (risques locatifs).

En revanche, le contrat d'assurance de la FFE ne couvre pas les dommages causés aux biens meubles utilisés par l'organisateur pour réaliser la manifestation (tentes, écrans, matériels sportifs, etc.). Il est donc recommandé de les assurer. De même, le programme d'assurance de la FFE ne couvre pas les risques d'annulation d'épreuve.

Il est fortement recommandé d'évaluer le risque financier découlant d'une annulation et de s'assurer en conséquence.

En cas d'accident, l'organisateur devra être en mesure d'effectuer une déclaration en ligne en utilisant le site web de la FFE, section vie du club et des comités / assurances.

MARKETING ET COMMUNICATION

6.1 Affiche de l'événement

L'organisateur est libre de la création graphique de son affiche qui devra impérativement comporter :

- Championnats de France
- L'arme et la catégorie
- La date et le lieu
- Le **logo ESCRIME** dans la barrette partenaires.

⚠ ***Pour le Championnat de France N1 6 armes uniquement*****,** les logos Randstad et Mazars devront être ajoutés dans la barrette partenaires.

L'affiche devra être soumise à validation à communication@ffescrime.fr.

6.2 Promotion de l'événement

Le site web du club ou un site web spécifique pour l'épreuve, et les réseaux sociaux doivent être utilisés pour la promotion de l'épreuve.

Un relais sur les supports FFE sera effectué la semaine précédant l'épreuve (sous réserve d'un lien de suivi de la compétition Engarde créé avant le jeudi précédent l'épreuve)

Dès la fin des épreuves, l'organisateur communiquera à la FFE les photos des podiums avec une légende (armes, noms, prénoms, clubs, etc.) :

- Par mail à communication@ffescrime.fr
- En partageant ces informations avec le compte Facebook de la FFE

- En notifiant le compte twitter @ffescrime

6.3 Diffusion streaming

La diffusion des finales en streaming est conseillée. Afin de bénéficier d'un maximum de visibilité, l'utilisateur est fortement incité à utiliser le compte YouTube de la FFE. Pour cela, contacter communication@ffescrime.fr.

6.4 Fonctionnement Marketing

Les organisateurs sont libres de la commercialisation de leur événement auprès de potentiels partenaires.

⚠ ***Cas particulier des Championnats de France N1 6 armes***

Partenaires FFE associés :

- Partenaires Principaux : Randstad et Mazars
- Partenaires Médias : se rapprocher du service partenariat afin de connaître les secteurs d'exclusivités en vigueur
- Equipementier Officiel (TBC) : Le Coq Sportif

Ces partenaires bénéficient d'une exclusivité sectorielle que l'organisateur devra respecter pour la recherche de partenaires locaux (cf. ci-après).

Concernant la partie médiatisation (presse écrite, radio, TV), le club devra se rapprocher de la FFE afin de connaître les accords en vigueur. Les médias partenaires de la FFE seront automatiquement associés aux CF N1 afin de contribuer à leur mise en valeur à l'échelle nationale. En cas d'exclusivité sectorielle, le club ne pourra pas finaliser d'accord avec un média concurrent.

Les partenaires cités ici sont ceux en date d'avril 2023, toutefois, cette liste pourra évoluer d'ici l'organisation de l'événement. Veuillez-vous rapprocher du service partenariats de la FFE partenariat@ffescrime.fr sur ce sujet.

Partenariats locaux :

La structure locale, afin de bénéficier pleinement de l'organisation de l'événement, pourra démarcher et associer des partenaires locaux à l'évènement. Toutefois, le démarchage de partenaires locaux devra s'effectuer dans le respect des secteurs d'exclusivité des partenaires de la FFE et des dispositifs de partenariats définis.

De plus, la finalisation des partenariats locaux devra se faire avec l'accord de la FFE. La structure locale se chargera ensuite de rédiger et de signer les contrats de partenariats locaux.

a. Fonctionnement

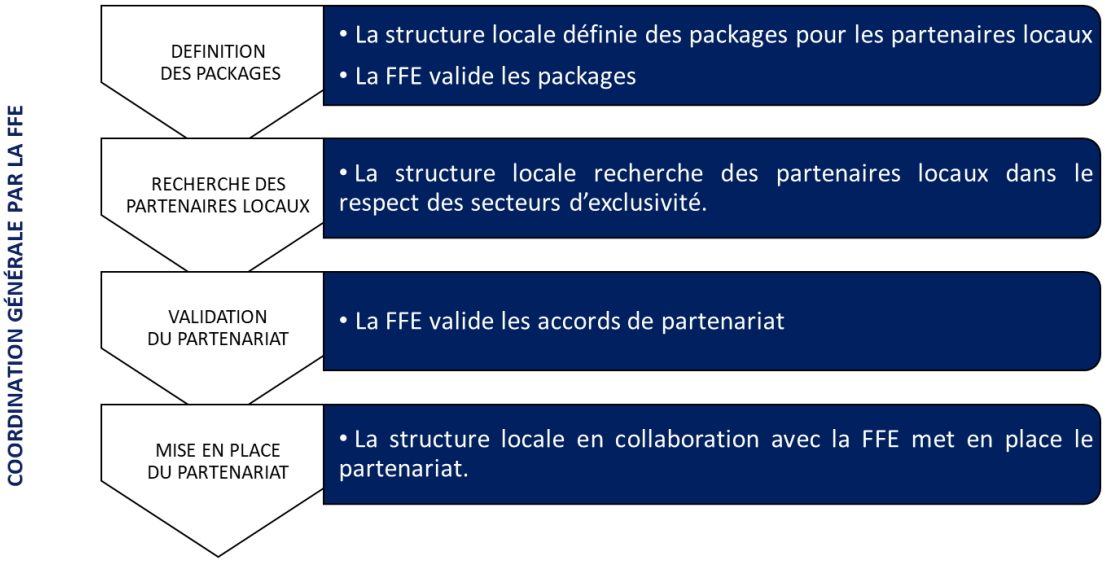

Les revenus issus des packages de partenaires locaux, démarchés par la structure locale, seront conservés par la structure locale

b. Recettes

Les revenus issus des packages de partenariats locaux, démarchés par la structure locale, seront conservés par la structure locale.

c. Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales impliquées dans l'organisation (ville, métropole, département, région) seront également mises en valeur dans le cadre de l'événement. Ainsi, celles-ci seront pleinement associées à l'évènement (communication, visibilité streaming, visibilité panneautique, stands et animations sur le village partenaires etc…), en collaboration avec le service événementiel de la FFE.

Dispositif de partenariats

Les partenaires de l'événement (FFE et locaux) bénéficieront d'une visibilité à la fois via les supports de communication réalisés par la FFE autour de l'événement, mais également sur site, le jour de l'événement. Les logos présents sur l'affiche et leur nombre doivent être soumis à la validation de la Fédération.

Le service marketing/communication/événementiel réalisera le plan de panneautique en amont de l'événement. La FFA et la structure locale se coordonnerons pour la production des supports de visibilité ainsi que la mise en place des supports de visibilité sur site le jour-J.

Le site de compétition devra être vierge de tout marquage d'une marque non-partenaire pour le début de l'événement.

La FFE et ses partenaires bénéficieront également de stands sur le Village de l'événement. La structure locale mettra à disposition le matériel nécessaire à la FFE et aux partenaires concernés (emplacement adéquat et défini ensemble, tables, chaises, électricité …).

Merchandising

La Fédération se réserve le droit d'activer sa boutique officielle dans le cadre de ces Championnats. L'organisateur qui souhaiterait mettre en place un stand (en propre, ou via sa commercialisation à une société externe) qui serait concurrent à celui de la boutique officielle (vente de textile et autres), devra obtenir l'accord exprès de la FFE (partenariat@ffescrime.fr).

ANNEXES

Règlement financier

Règlement sportif